



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Sixième session
Addis-Abéba, 19 février - 3 mars 1964

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Résolution 99(VI) adoptée par la Commission à sa 111ème séance plénière
le 28 février 1964

La Commission économique pour l'Afrique,

Ayant pris note du rapport de situation du programme alimentaire mondial,

1. Se félicite de ce programme qui offre une source supplémentaire d'assistance pour les pays en voie de développement;
2. Constate avec satisfaction que plusieurs Etats africains se sont engagés à contribuer à ce programme;
3. Constate en outre qu'un certain nombre de pays africains ont demandé et reçoivent, pour faciliter l'exécution de projets de développement économique et social, une aide alimentaire au titre de ce Programme qui contribue aux efforts déployés pour atteindre les objectifs d'expansion économique et sociale en Afrique;
4. Exprime sa satisfaction des progrès réalisés par ce Programme;
5. Lance un appel aux Etats membres de la région africaine qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils se familiarisent avec les méthodes employées dans le Programme alimentaire mondial et pour qu'ils prennent les engagements appropriés, aussitôt que possible, de préférence avant le 30 juin 1964 et en tout cas le 30 juin 1965 au plus tard, étant donné que le Programme expérimental vient à expiration le 31 décembre 1965;

6. Souligne à quel point il importe de faire en sorte qu'un tiers au moins des engagements se traduisent par des versements en espèces, afin que l'exécution du Programme bénéficie de toute la souplesse nécessaire;

7. Invite tous les pays membres qui ne l'ont pas encore fait à procéder d'urgence à l'examen de leurs plans de développement, afin d'identifier les projets dont l'exécution comporte l'emploi d'une main-d'oeuvre important et dont l'exécution pourrait être assistée d'une aide alimentaire, et de présenter des requêtes afférentes à ces projets, aussitôt que possible, à l'examen du secrétariat du Programme;

8. Exprime l'espoir que des considérations reposant sur les résultats de l'évaluation de l'expérience et des cinq études, permettront d'instaurer le Programme sur une base permanente et, dans cette éventualité, que la gamme des produits de base mis à la disposition du Programme pourrait être étendue de manière à comprendre certains moyens de production tels que les engrais, qui aideraient à augmenter la production alimentaire dans la région et, partant, à réduire aussi rapidement que possible la dépendance à l'égard d'une aide alimentaire extérieure.

- - - - -